

COPRÉ

DEMANDE DE VERSEMENT ANTICIPÉ

Entreprise affiliée : N° de contrat :

Données personnelles de l'assuré(e)

Nom et prénom : Date de naissance :

N° AVS : Sexe : ☐ M ☐ F

Adresse :

Tél. privé/portable : E-mail :

Etat civil dès le : ☐ célibataire ☐ marié(e) ☐ divorcé
☐ lié(e) par un partenariat enregistré ☐ partenariat dissous ☐ veuf(ve)

Utilisation des fonds

L'assuré certifie que les fonds de prévoyance sont destinés à son propre logement (résidence principale), il doit donc l'habiter et ne peut le louer.

- ☐ Achat d'un logement
- ☐ Construction d'un logement (versement des fonds à la consolidation du prêt de construction)
- ☐ Remboursement d'une dette hypothécaire
- ☐ Transformation d'un logement
- ☐ Acquisition de parts d'une coopérative de construction et d'habitation

Adresse exacte du logement

Rue :

NPA : Localité :

Propriétaire du logement

☐ Assuré(e) ☐ Conjoint ☐ Autre :

Part de propriété :

Montant du versement anticipé

- ☐ Montant total disponible
- ☐ CHF (montant minimal CHF 20'000.-)

En date du : (pour autant que le dossier soit complet et conforme)

L'assuré prend note que ce montant ne peut pas servir à payer les frais accessoires (notaire, courtage, bancaires ou impôts) et que celui-ci peut financer uniquement la part de l'assuré(e) en cas de copropriété.

COPRÉ

DEMANDE DE VERSEMENT ANTICIPÉ

Adresse de paiement du versement anticipé banque ou notaire

IBAN (max. 34 chiffres) :

Banque / Poste (nom, npa, lieu, pays) :

Titulaire du compte :

Code SWIFT (bic) : Clearing/CB :

Questions complémentaires en cas de versement anticipé

Disposez-vous actuellement de votre pleine capacité de travail ? ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous déjà bénéficié de versements anticipés ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, montant CHF et date

Avez-vous effectué des rachats personnels ces trois dernières années ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, merci de joindre une copie de(s) attestation(s) fiscale(s) 21 EDP.

Annexes

Les pièces justificatives suivantes doivent être jointes à la présente demande en cas de versement :

Achat d'un logement

- ☐ Projet d'acte de vente
- ☐ Copie du contrat hypothécaire signé
- ☐ Attestation de la banque ou du notaire confirmant l'utilisation du retrait pour votre résidence principale, la restitution immédiate des fonds en cas de non-réalisation de la vente (achat), ainsi que la désignation exacte du compte bloqué (IBAN)

Construction d'un logement

- ☐ Contrat d'entreprise générale ou documentations des travaux, offres/devis signés, factures, plans, etc
- ☐ Permis de construire
- ☐ Copie du contrat hypothécaire signé ou du crédit de construction
- ☐ Extrait récent du registre foncier ou le projet d'acte de vente pour la parcelle
- ☐ Attestation de la banque ou du notaire confirmant l'utilisation du retrait pour votre résidence principale, la restitution immédiate des fonds en cas de non-réalisation de la construction ainsi que la désignation exacte du compte bloqué (IBAN)

Remboursement d'une dette hypothécaire

- ☐ Extrait récent du registre foncier
- ☐ Contrat hypothécaire et attestation de la banque confirmant le solde de la dette actuelle

Transformation d'un logement

- ☐ Extrait récent du registre foncier
- ☐ Documentations des travaux, offres/devis signés, factures, plans, etc
- ☐ Attestation de la banque ou du notaire confirmant l'utilisation du retrait pour votre résidence principale, la restitution immédiate des fonds en cas de non-réalisation des travaux ainsi que la désignation exacte du compte bloqué (IBAN)

Acquisition de parts d'une coopérative de construction et d'habitation

- ☐ Les parts sociales originales, attestation et statuts de la coopérative

Pour les personnes non-mariées/non-liées par un partenariat enregistré, joindre un certificat d'état civil datant de moins de 3 mois (à demander à l'office d'état civil de la commune d'origine).

COPRE

DEMANDE DE VERSEMENT ANTICIPÉ

Informations générales

Imposition

Pour les personnes domiciliées en Suisse, la Caisse annonce le montant du versement anticipé ou de la réalisation du gage à l'administration fédérale des contributions. Dans ce cas, l'assuré devra s'acquitter de l'impôt unique et distinct sur les prestations en capital de la prévoyance professionnelle au moyen de ses fonds propres ; le versement anticipé ou la réalisation du gage ne peut en aucun cas être utilisé pour payer les impôts.

Pour les personnes non domiciliées en Suisse, la Caisse doit procéder à l'imposition à la source.

Inscription au registre foncier (uniquement dans le cas d'un versement anticipé) :

L'institution de prévoyance doit requérir une mention du droit d'aliéner au registre foncier. Les frais inhérents à cette inscription sont à la charge de l'assuré(e). Pour les personnes domiciliées en Suisse, la Caisse requiert elle-même cette mention au registre foncier. Cette mention, dont les modalités sont fixées à l'art. 30 e de la LPP, est également valable lorsque l'inscription au registre foncier n'est pas possible (frontaliers).

Remboursement du versement anticipé

L'assuré a la possibilité de rembourser le versement anticipé ou la réalisation du gage par des versements s'élevant à Fr. 10'000.- au minimum.

En outre, il a l'obligation de rembourser la Caisse en cas de vente du logement ou lorsque les conditions d'utilisation de ce dernier ne sont plus remplies. Dans ce cas, l'assuré, à qui il incombe d'informer la Caisse de la nouvelle situation, a le droit de demander le remboursement des impôts payés à l'époque.

Je déclare que tous les renseignements fournis ci-dessus sont conformes à la vérité.

Lieu et date :

.....
Signature de l'assuré(e)

Lieu et date :

.....
Signature du conjoint/Partenaire enregistré(e)
ou concubin annoncé(e)

Authentification de la signature du conjoint/partenaire enregistré(e)

La signature du conjoint/Partenaire enregistré(e) doit être authentifiée par un organisme officiel (Notaire, Justice de paix, service des passeports ou police locale).

.....
Sceau et signature de l'organisme officiel